KLESIA-K ACTIONS EURO

Code ISIN : FR0013057098

AGPM KLESIA ASSET MANAGEMENT

AGPM | KLESIA Asset Management

Document d'informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

• Classification de l'OPCVM

Actions des pays de la zone Euro.

• Description des objectifs et de la politique d'investissement

L'objectif de gestion du FCP est de réaliser sur un horizon minimum de placement de 5 ans une performance nette de frais annualisée supérieure à celle de son indicateur de référence Euro Stoxx Total Return en euros, cours de clôture, dividendes réinvestis.

Le FCP expose au moins 90% et jusqu'à 100% de son actif net aux actions émises par des sociétés ayant leur siège social dans la zone euro A titre de diversification, le FCP pourra investir dans la limite de 10% de son actif net dans des titres de sociétés ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE.

La sélection des investissements s'appuie sur une double approche fondamentale :

Une analyse qualitative, basée sur les qualités intrinsèques des sociétés. L'accent est prioritairement porté sur la visibilité de l'activité, le respect des objectifs financiers, l'équilibre du bilan, l'expérience des dirigeants, et la pérennité du modèle économique,

Une analyse quantitative, visant à déterminer l'attractivité de valorisation en utilisant des ratios adaptés à chaque secteur : croissance du chiffre d'affaires, croissance des bénéfices, actif net réévalué, prix payé pour le bénéfice par action, rentabilité, rendement, génération de cash-flow, ratios d'endettement, ainsi que tout autre ratio correspondant à la conjoncture.

Le FCP pourra investir dans des actions de sociétés appartenant à tout type de secteur d'activité.

Le FCP ne pourra pas investir dans des actions de sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 millions d'euros au moment de la souscription.

Le FCP pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif net, à des OPCVM monétaires de droit français. Il pourra également détenir des liquidités dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Aucune ligne du portefeuille (hors OPCVM) ne devra excéder 5% de l'actif net du FCP.

Le FCP relève de l'article 6 du règlement SFDR.

• Caractéristiques essentielles

Le portefeuille sera exposé jusqu'à 100% de son actif aux marchés d'actions à travers des investissements en actions et titres donnant accès au capital (certificats d'investissement et de droit de vote ou bons de souscription...).

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM monétaires et monétaires court terme de droit français.

Il est interdit de recourir aux dépôts dans le cadre de la gestion du FCP. Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

• Indicateur de référence

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice Euro Stoxx Total Return (en euros, cours de clôture, dividendes réinvestis).

Cet indice mesure l'évolution des valeurs cotées dans les pays de la zone euro. Il compte environ 300 valeurs et utilise comme référence le flottant de chaque valeur afin de déterminer son poids dans l'indice. Il est calculé et publié par Euro Stoxx.

• Modalités de souscription-rachat

L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts auprès du centralisateur BNP Paribas S.A.

Le montant minimum pour la première souscription est fixé à 10.000.000,00 EUR (dix millions d'euros) à l'exception des souscriptions effectuées pour le compte des Institutions du Groupe Klesia et par la société de gestion.

L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11H00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Cet OPCVM capitalise et/ou distribue ses sommes distribuables.

• Autres informations

La durée de placement recommandée est de 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque faible — A risque élevé

Rendement potentiellement plus faible / Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

• Indicateur et ses principales limites

L'OPC se trouve dans la catégorie de risque/rendement 5 en raison de la volatilité des marchés actions de la zone euro.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque". L'OPC ne fait pas l'objet d'aucune garantie ou protection.

• Risques importants pour l'OPC non intégralement pris en compte dans cet indicateur

Risque de liquidité : lorsqu'une part non négligeable de l'investissement est réalisée dans des instruments financiers pouvant présenter une faible liquidité selon certaines circonstances.

Risque de durabilité : tout évènement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui pourrait affecter la performance et/ou la réputation des émetteurs dans le portefeuille. Ce risque peut être spécifique à l'émetteur, en fonction de ses activités et pratiques, mais également à des facteurs externes.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	**10,00%***
Frais de sortie	**Néant**

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courant	**0,36%**

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	**Néant**

**A l'exception des souscriptions effectuées pour le compte des institutions du Groupe Klesia et par la société de gestion.*

L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2025. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- Les commissions de performance ; et
- Les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou desortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Afin de gérer les risques de liquidité dans l'intérêt des porteurs, la société de gestion peut mettre en œuvre des outils spécifiques tels que l'application de droits ajustables et de plafonnement des rachats. Ces dispositifs visent à limiter l'impact des flux de souscriptions et de rachats sur les investisseurs restants. Leur activation dépend des conditions de marché et des flux constatés. Leurs modalités de mise en œuvre figurent dans le prospectus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPC.

PERFORMANCES PASSÉES

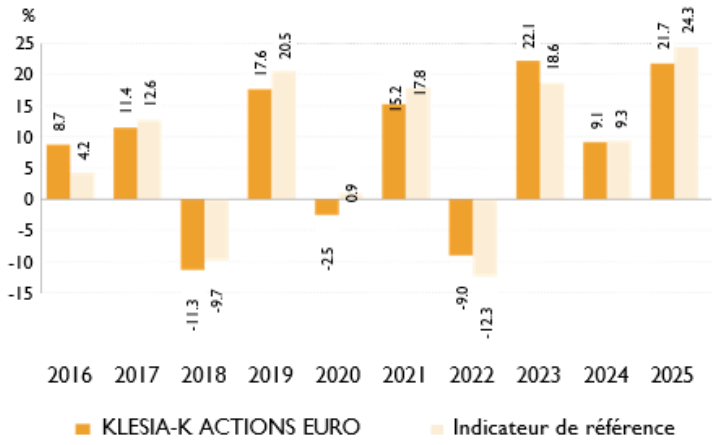

L'OPCVM a été créé le 17 décembre 2015.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

La stratégie d'investissement du Fonds et son indicateur composite de référence ont été modifiés le 31 janvier 2018.

La stratégie d'investissement du fonds et son indicateur de référence ont été modifiés le 28 janvier 2022.

Les performances affichées avant ces dates ont donc été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Dépositaire**

BNP Paribas S.A.

- **Fiscalité**

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et sommes distribuables éventuelles liées à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumises à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC. La législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPC peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

- **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) de votre OPCVM, sont disponibles à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :
AGPM KLESIA ASSET MANAGEMENT : 4 rue Georges Picquart – 75017 Paris – France Téléphone : 01 58 57 64 07

- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative**

La valeur liquidative est disponible auprès d'AGPM KLESIA ASSET MANAGEMENT.
Ce OPC est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.
La société de gestion de portefeuille AGPM KLESIA ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 08 0000 22).

- **Politique de rémunération de la société de gestion**

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles auprès de la société de gestion. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

- **Déclaration de responsabilité**

La responsabilité d'AGPM KLESIA ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.
AGPM KLESIA ASSET MANAGEMENT, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de
1.000.000 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 338 081 714 R.C.S. Paris. Siège social : 4 rue Georges Picquart – 75017 Paris – France.

Les informations clés pour l'investisseurs ici fournies sont exactes et à jour au 16 avril 2026.